PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 FEVRIER 2015 A 18 HEURES 15
EN MAIRIE

0- Approbation du procès-verbal de la séance du 18.12.2014

Désignation du secrétaire de séance : Mme Mariane DOMEIZEL

1. Débat d'orientation budgétaire 2015

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le débat d'orientation budgétaire a été présenté : ce débat porte sur les résultats provisoires de l'exercice 2015, pour le budget principal et les budgets annexes (régie funéraire, camping), sur l'état de la dette pour l'exercice 2014, ainsi que les grandes lignes du budget 2015.

2. Demande de financement projet « jardins familiaux » et autres projets communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide des partenaires privés et publics, notamment pour la réalisation du projet de création « jardins familiaux » et tous autres projets communaux.

3. Ouverture de crédits pour les opérations d'investissement avant le vote du budget primitif

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, l'ouverture de crédits préalables au vote du budget primitif 2015 pour l'opération n° 89 – Aménagement Quartier du Parc, d'un montant de 300 000 €, afin de permettre le paiement de la dernière tranche d'acquisition de terrains à l'Etablissement Public Foncier PACA.

4. Subvention projets d'école – Ecole Elémentaire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a attribué, à l'unanimité, à l'école Elémentaire Lucie AUBRAC une subvention de 2 500 € pour les projets d'école, notamment pour l'activité « Théâtre » et « Tennis découverte », avant le vote du budget primitif 2015.

5. Acquisition et cession de terrain

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lotissement le Parc

Dans le cadre des protocoles d'accords transactionnels relatifs à la procédure de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation des terrains pour la création du lotissement Le Parc, le conseil municipal a accepté à l'unanimité, la cession de la parcelle cadastrée section H n° 1446 d'une superficie 304 m² au prix de 95 800 euros, prix conforme à l'avis du Domaine, à Monsieur RESTELLI

Aux termes de celui signé avec les membres de l'indivision Berthezène, le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté la cession, pour l'euro symbolique, d'une bande de terre jouxtant la propriété conservée côté lotissement, conformément au protocole (parcelles cadastrées section H n° 1384, 1386 et 1388 d'une superficie totale de 484 m²)

Acquisition de terrain

Dans le cadre de travaux d'aménagement de la voirie communale, il a été réalisé en partie haute du chemin de La Castelette une placette de retournement pour permettre, notamment aux véhicules de secours, de faire demi-tour. La réalisation de cet aménagement s'est effectuée avec l'accord du propriétaire sur une partie de la parcelle cadastrée section F n° 705. Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté de régulariser cette emprise foncière en l'intégrant dans le domaine public moyennant le versement de l'euro symbolique et le paiement des frais de l'acte qui sera préparé par l'Office Notarial de La Tour d'Aigues.

6. Convention d'occupation des locaux et dépendances du Château par la commune de La Tour d'Aigues

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer avec le Conseil général de Vaucluse une convention pour l'utilisation des locaux et dépendances du Château de La Tour d'Aigues dans le cadre des diverses manifestations que la commune organise directement ou en partenariat avec les associations en vue de l'animation de la vie culturelle du village.

La séance est levée à 19 h 15